

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 10 mai 2010 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy, Mairesse

La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de madame Christine Marion est constatée

ORDRE DU JOUR

1. Un moment de recueillement
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
 1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2009
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 avril 2010
4. Approbation des comptes payables et payés
 1. Dépôt du rapport semestriel des revenus et des dépenses
5. Correspondance
6. Rapport des activités de la mairesse
 1. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 1. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 26 avril et du 3 mai 2010
 2. Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture visant une partie du lot 371 propriété de Desroches & Desroches Inc. (Vente d'andains sur la terre agricole)
 3. Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture visant une partie du lot 379 propriété du lot 379 de Les Usines d'Autray Inc. (production d'osiers et d'herbes aromatiques et centre de thérapie)
9. Réglementation
 1. Avis de motion du règlement 05-10-2010 modifiant le règlement de zonage 05-1992 (afin de permettre unifamilial et jumelé sur les rues Jean et Rousse)
 2. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-10-2010 visant à modifier la grille des usages et des normes de la zone R-19 concernant l'habitation (rues Jean et Rousse)
11. Affaires nouvelles

1. Fleurs
 2. Coupe du gazon
 3. Travaux de voirie
 4. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
 5. Technicienne en loisir
 6. Pacte rural
 7. Stabilisation à proximité du 5200 rang Ste-Rose
 8. Réparation de la génératrice
 9. Projet pilote pour un horaire d'été
 10. Service de mise en ligne d'informations fiscales offert par PG Solutions
12. Varia
 13. Période de questions
 14. Levée de l'assemblée

1. Un moment de recueillement

L'assemblée s'accorde un moment de recueillement pour les personnes décédées dans la municipalité au cours du mois, une attention toute particulière à l'intention de monsieur Viateur Bérard qui a été maire de la municipalité de 1975 à 1981

1.1 Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2010-05-88

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2.1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2009

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, un avis public a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 4 mai 2010, à l'effet que les rapports financiers seraient déposés à la présente séance.

En conformité des dispositions du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année 2009 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et atteste qu'il a été préparé conformément à la Loi et reflète la situation financière véritable de la municipalité. Ce rapport pour l'année 2009 est confiné aux archives municipales et fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose également le rapport du vérificateur Stéphane Bérard, ca., concernant l'exercice financier 2009 dont copie est annexée audit rapport financier 2009 de la municipalité.

2010-05-89

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'approuver le rapport financier et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2009 tel que présenté par madame Mélanie Livernoche, ca., de la firme Stéphane Bérard, ca.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 avril 2010

2010-05-90

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 avril 2010

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2010-05-91

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 106 533,34 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.



NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT
234493	M. GILLES FREDETTE	100409-012	927.50
		TOTAL :	927.50
234494	BELL CANADA	759-0961	57.37
		AVR/10	
		759-2277	227.44
		AVR/10	
		759-7864	138.28
		AVR/10	
		TOTAL :	423.09
234495	C.F. LANAUDIÈRE INC.	1864	242.60
		TOTAL :	242.60
234496	DESJARDINS SECURITE FINAN- CIERE	MARS/10	830.40

		TOTAL :	830.40
234497	LES ENTREPRISES BOURGET INC.	14523	18 679.68
		TOTAL :	18 679.68
234498	L'EXCELLENCE	7866495	1 106.41
		TOTAL :	1 106.41
234499	MRC DE JOLIETTE	CRF1000133	3 174.92
		CRF1000172	16 724.42
		TOTAL :	19 899.34
234500	MUNICIPALITE ST-CHARLES- BORR	AVRIL/10	5 762.17
		TOTAL :	5 762.17
234501	SYNDICAT FONC. PUBLIQUE	MARS/10	139.11
		TOTAL :	139.11
234502	M. GILLES FREDETTE	100416-013	910.00
		TOTAL :	910.00
234503	M. GILLES FREDETTE	100420-014	507.50
		TOTAL :	507.50
234504	BILODEAU NICOLE	AVRIL/10	110.00
		TOTAL :	110.00
234505	TESSIER JEAN-GUY	AVRIL/10	110.00
		TOTAL :	110.00
234506	ADAM DANIEL	2009-2010*	4 768.96
		TOTAL :	4 768.96
234507	ALBI FORD LINCOLN JOLIETTE INC.	WJ59378	102.46
		TOTAL :	102.46
234508	BELL CANADA	756-4335	132.07
		AVR/10	
		760-3427	57.30
		AVR/10	
		TOTAL :	189.37
234509	BERTRAND BELLEMARE INC.	26798	291.89
		TOTAL :	291.89
234510	CERTILAB	70187	80.14
		70331	39.51
		TOTAL :	119.65
234511	ENTREPRISES GUY ASSELIN	2528	304.76
		TOTAL :	304.76
234512	GARAGE STE-MARIE INC	14907	101.01
		22730	30.05
		22754	22.01
		22759	27.00
		22802	109.00
		22853	139.63
		24286	12.02
		24302	117.00
		24308	35.00
		TOTAL :	592.72
234513	HYDRO-QUEBEC	641-500-584-	380.14

		288	
		TOTAL :	380.14
234514	INCIMAL INC.	051982	261.43
		TOTAL :	261.43
234515	LIBRAIRIE RENE MARTIN INC	38142	29.35
		38248	26.20
		TOTAL :	55.55
234516	LOGIXIA INC.	00015	253.97
		00832	271.92
		00900	1 598.82
		00901	727.03
		00902	316.05
		00962	124.16
		TOTAL :	3 291.95
234517	MARTIN - PRODUITS DE BU- REAU INC.	434052	303.75
		TOTAL :	303.75
234518	PETITE CAISSE	AVRIL/10	25.78
		AVRIL/10*	0.95
		AVRIL/10**	83.54
		AVRIL/10***	6.38
		TOTAL :	116.65
234519	PRODUITS SANY INC.	FC00589319	62.53
		FC00589320	108.98
		TOTAL :	171.51
234520	SINTRA INC	0612-00692	586.95
		0612-00693	216.72
		0612-00699	406.35
		TOTAL :	1 210.02
234521	TÉLÉCOMMUNICATIONS XITTEL INC.	461535	50.74
		TOTAL :	50.74
234522	TELUS	AVRIL/10	137.02
		TOTAL :	137.02
234523	VILLE DE JOLIETTE	0FD000053	937.99
		TOTAL :	937.99
234524	HYDRO-QUEBEC	650-500-576- 702	302.95
		TOTAL :	302.95
234525	HYDRO-QUEBEC	659-500-567- 285	140.15
		TOTAL :	140.15
234526	HYDRO-QUEBEC	673-900-338- 736	173.54
		TOTAL :	173.54
234527	HYDRO-QUEBEC	624-400-388- 817	461.24
		TOTAL :	461.24
234528	HYDRO-QUEBEC	650-500-576- 703	155.60
		TOTAL :	155.60

234529	HYDRO-QUEBEC	621-700-395-488	1 005.03
		TOTAL :	1 005.03
	60 chèques	Total	88 085.47
	Ministre du revenu Québec	D.A.S. mars 2010	3 304.23
	Receveur général du Canada	D.A.S. mars 2010	1 282.00
		Total	4 586.23
	Masse salariale	Total	13 861.64
		Grand total	<u>106 533.34</u>

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.1. Dépôt du rapport semestriel des revenus et des dépenses

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code Municipal, la secrétaire-trésorière remet un état des revenus et dépenses depuis le début de l'exercice financier 2010 ;

Le conseil prend acte de dépôt du rapport semestriel depuis le début de l'exercice financier en cours.

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2010-133 Émélie Gamelin – Demande d'aide financière

2010-05-92

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'accorder l'aide financière de 100\$ à l'organisme du Centre d'action bénévole Émélie-Gamelin pour collaborer au financement de ses activités.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2010-159 Office municipal d'Habitation – Demande de participation supplémentaire pour l'exercice 2009

CONSIDÉRANT la résolution 5-2009 concernant l'approbation des prévisions budgétaires 2009 au montant de 55 786\$ établissant ainsi la participation de la municipalité à 5 578\$;

CONSIDÉRANT le rapport des états financiers 2009 établissant le réel du déficit à payer pour la municipalité à 9 387\$;

2010-05-93

Il est proposé par Réjean Belleville

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 3 809\$ à l'OMH afin de couvrir le déficit réellement encouru pour l'exercice 2009 suite au rapport présenté à cet effet.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. Rapport des activités de la mairesse

Madame la mairesse Céline Geoffroy, dépose son rapport des activités du mois.

6.1 Rapport des comités

Madame Marthe Blanchette (Maison des jeunes)

Le mois passé, il y a eu l'enclenchement de l'incorporation de la Maison des Jeunes.

Les gagnants du tirage de sauts en parachute sont : Monsieur Blanc et monsieur Rolland

Monsieur Pierre Venne (Comité de police)

Par l'entremise de monsieur Lafortune vous pouvez appeler le 9-1-1 on est entre bonnes mains pour la surveillance de quartier. On veut une municipalité tranquille.

Concernant le comité environnement et qualité de vie, il y aura une visite pour s'assurer que le site en est un de matériaux secs. Il y a aussi un problème de bruit concernant les fardiens, on s'occupe du dossier.

Monsieur Réjean Belleville

La M.R.C. est en train de former un comité entre la municipalité et la Sûreté du Québec. Nous aurons un parrain pour la municipalité qui sera disponible une journée par 2 mois pour rencontrer les organismes.

Si vous désirez faire une plainte et demeurer anonyme vous pouvez appeler INFO CRIME.

Madame Céline Geoffroy

Le comité économie organisera une foire alimentaire en septembre

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. URBANISME

8.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Le conseil prend acte de dépôt du rapport du comité consultatif de la séance extraordinaire tenue le 26 avril 2010 et le rapport de la séance extraordinaire tenue le 3 mai 2010

8.2 Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 371 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, 4890, Rang Sainte-Rose, propriété de Desroches & Desroches Inc.

Considérant la demande déposée par Desroches & Desroches inc, représentée par M. Alain Desroches ;

Considérant que ladite demande vise la vente d'andains actuellement accumulés sur la terre agricole;

Considérant que cette demande vise une superficie de 133 000 mètres carrés couvrant environ 10% de la terre agricole;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

Considérant que la superficie visée est actuellement cultivée mais contient des andains et que la vente de ces andains vise à accroître la superficie cultivable ;

Considérant que de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes et bénéficiera au développement de ces activités agricoles ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

Considérant que la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

Considérant que le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme favorable à ce projet;

En conséquence

2010-05-94

Il est proposé par Pierre Guilbault ,

Et résolu :

D'appuyer la présente demande visant une partie du lot 371 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth situé dans le rang Ste-Rose, propriété de Desroches & Desroches Inc. afin de permettre la vente d'andains présents sur la terre agricole.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

8.3 Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 379 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, 5331, rue Principale, propriété de Les Usines d'Autray Ltée

Considérant la demande déposée par Le Centre Mshikiki, représenté par Mme Christiane Alary ;

Considérant que cette demande vise une superficie de 70 963 mètres carrés ;

Considérant que ladite demande vise l'utilisation de la terre à des fins de culture d'osiers et d'herbes aromatiques ;

Considérant que ladite demande vise l'utilisation de l'ancien « Club House » à des fins de centre de thérapie axé sur les approches ancestrales ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

Considérant que de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

Considérant que la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

Considérant que le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant que l'usage principal doit demeurer la culture de la terre et que le centre de thérapie doit être complémentaire à la production d'osier et d'herbes aromatiques ;

Considérant que l'usage complémentaire seul, soit un centre de thérapie, n'est pas permis au zonage municipal et qu'il doit absolument être complémentaire à l'agriculture ;

Considérant que l'implantation d'un centre de thérapie axé sur les approches ancestrales peut créer un effet négatif sur le développement d'un secteur ;

Considérant la recommandation du comité consultatif de ne pas appuyer la présente demande;

En conséquence

2010-05-95

Il est proposé par Michel Picard ,

Et résolu :

De ne pas appuyer la présente demande visant une partie du lot 379 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth situé au 5331, rue Principale, propriété de Les Usines D'Autray Ltée. afin de permettre la production d'osiers et d'herbes aromatiques ainsi que l'utilisation de l'ancien « Club House » à des fins de centre de thérapie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. RÉGLEMENTATION

9.1 Avis de motion du règlement 05-10-2010 modifiant le règlement de zonage 05-1992 (afin de permettre unifamilial et jumelé sur les rues Jean et Rousse)

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Pierre Guilbault de la présentation du règlement numéro 05-10-2010 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier la grille des usages et des normes de la zone AR-06

9.2. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-10-2010 visant à modifier la grille des usages et des normes de la zone AR-6 concernant l'habitation (rues Jean et Rousse)

2010-05-96
Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 05-10-2010 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier la grille des usages et des normes de la zone AR-06

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Fleurs

2010-05-97
Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1 400\$ à madame Pauline Thibodeau pour la plantation, l'arrosage et l'entretien des fleurs pour la saison estivale 2010

D'autoriser la dépense de 1 100\$ pour l'achat de plantes et arbustes pour les aménagements paysagers.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 Coupe du gazon

Soumissionnaires	1 an	Prix unitaire pour chaque coupe
-------------------------	-------------	--

Les entr. Y.M. Massicotte		450\$ + taxes
Pierre St-Jean		465\$

Soumissionnaires	3 ans	Prix unitaire pour chaque coupe
Les entr. Y.M. Massicotte		450\$ + taxes – 450\$ + taxes - 490\$ + taxes
Pierre St-Jean		449\$ - 449\$ - 449\$

2010-05-98

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'accorder la coupe du gazon des divers terrains de la municipalité à Monsieur Pierre St-Jean au prix unitaire pour chaque coupe au montant de 449\$ pour une période de 3 ans soit : 2010 -2011- 2012 inclusivement.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Le cautionnement de soumission au montant de 500\$ sera conservé pour la durée des travaux et remis après l'exécution des travaux de 2012

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Travaux de voirie

Soumissionnaires	Montant avant taxes
Routeck	98 727,00\$
Jobert Inc.	150 005,00\$
Excavation Majeau Inc.	87 757,36\$
Asphalte Générale	90 008,00\$
Sintra Inc.	106 182,00\$
Asphalte Lanaudière	106 248,00\$

2010-05-99

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'accorder le mandat pour l'exécution des travaux de voirie selon le cahier des charges préparé à cet effet à Excavation Majeau Inc. au montant de 87 757,36 + 4 387,87 + 6 910,89 = 99 056,12\$ taxes incluses.

Les travaux prévus contiennent :

- La préparation et l'asphaltage des rues Rousse et Jean sur environ 400 mètres ;
- La pulvérisation, la préparation et l'asphaltage de la rue Paquin sur environ 300 mètres ;
- La mise en forme (empierrement) des rues Lacombe et Robillard sur environ 380 mètres ;
- L'asphaltage des rues Lacombe et Robillard sur environ 380 mètres :
- Le remplacement de 2 ponceaux de béton par des ponceaux d'acier 16 " X 40' sur la rue Raymond (secteur non pavé ;
- La pulvérisation, la réparation et asphaltage d'une section du rang Sainte-Rose sur environ 200 mètres.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire améliorer la sécurité et la fonctionnalité de ses routes;

2010-05-100

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

De demander à la députée de Joliette madame Véronique Hivon, une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour des travaux de ± 125 000\$ \$ dans divers chemins de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Technicienne en loisir

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

2010-05-101

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'engager madame Karyne Sansoucy au poste de technicienne en loisir à partir du 31 mai 2010 avec une probation de 6 mois selon le salaire horaire de 15\$ à raison de 20 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le plan développement de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT le projet de Marché public –LOURDES EN SAVEUR ;

CONSIDÉRANT l'implication des agriculteurs dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT les revenus et dépenses au montant de 4 900\$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe du pacte rural est de 2 000\$ pour préparer l'évènement ;

2010-05-102

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

De demander l'aide financière de 2 000\$ au Pacte rural pour permettre de préparer l'évènement Marché public – LOURDES EN SAVEUR.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7. Stabilisation à proximité du 5200 rang Ste-Rose (Item reporté)

11.8. Réparation de la génératrice

CONSIDÉRANT qu'il est devenu impossible de prendre le temps de marche et de consulter toutes les données relatives à la génératrice ;

2010-05-103

Il est proposé par Réjean Belleville,

D'autoriser la dépense de 1241,63\$ taxes incluses incluant le remplacement de l'afficheur Telys, la main d'œuvre et le déplacement

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.9. Projet pilote pour un horaire d'été

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est très courte ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et de plusieurs municipalités ont un horaire d'été ;

CONSIDÉRANT la demande des employés d'obtenir un horaire d'été ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes est favorable à un projet pilote pour un horaire d'été ;

2010-05-104

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

De faire un projet pilote pour un horaire d'été pour les employés de la municipalité du 28 juin au 27 août 2010 afin de fermer le bureau à midi les vendredis après-midi.

Les heures du vendredi après-midi seront reprises le matin de chaque jour de la semaine.

Un horaire détaillé sera affiché à l'hôtel de ville

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.10. Service de mise en ligne d'informations fiscales offert par PG Solutions

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a adhéré avec les municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Paul, Saint-Charles-Borromée, Sainte-Mélanie et Saint-Thomas au service de mise en ligne d'informations fiscales offert par PG Solutions;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les frais exigibles pour les services en ligne et de fixer les frais exigibles pour certains documents demandés au comptoir;

2010-05-105

Sur la proposition de Pierre Venne,

Il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil accepte la définition des accès suivants:

Utilisateur	Authentification	Accès
Notaire ou institution financière	Oui	Fiche d'évaluation, détail des taxes et solde des taxes
Agent immobilier	Oui	Fiche d'évaluation incluant le détail des taxes

Occasionnel	Oui	En fonction du statut professionnel
Grand public	Non	Fiche d'évaluation n'incluant pas le montant des taxes

- 3- Que le Conseil municipal décrète les frais ci-après, applicables aux services en ligne et au comptoir:

SERVICE EN LIGNE

Grand public:

Le grand public aura un accès gratuit à la fiche d'évaluation n'incluant pas le montant des taxes municipales.

Utilisateurs réguliers:

Frais d'inscription au service en ligne: 20 \$ *
Abonnement annuel: 120 \$ *

* Plus les taxes applicables

Les frais par consultation:

Catégorie de profession	Détail des taxes	Confirmation de taxes
Notaire ou institution financière	5,00 \$ *	10,00 \$ *
Agent immobilier et évaluateurs	5,00 \$ *	<i>Non autorisé</i>

* Plus les taxes applicables

Utilisateurs occasionnels:

Abonnement annuel non requis

Les frais par consultation:

Catégorie de profession	Détail des taxes	Confirmation de taxes
Notaire ou institution financière	15,00 \$ *	15,00 \$ *
Agent immobilier et évaluateurs	15,00 \$ *	<i>Non autorisé</i>

* Plus les taxes applicables

SERVICE AU COMPTOIR

Le service au comptoir signifie la production d'un document autrement que par le service en ligne.

~ Détails des taxes pour tous: 15 \$ taxes incluses
~ Confirmation de taxes: 15 \$ taxes incluses

- 4- Que le conseil municipal confirme que les frais exigibles pour tout autre document public demeurent

ceux exigibles en vertu du règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2010-05-106

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 21 heures 15

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».